

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
DE L'UFR SCIENCES SOCIALES ET ADMINISTRATION
En formation plénière
Séance du 09 juillet 2019**

Etaient présents :

Franck COLLARD

Directeur

Lionel RISCHMANN

Directeur adjoint

Emmanuelle CAVA-JOLY

Responsable administrative

Ornella AZEVDO

**Adjointe à la Responsable administrative- Responsable de la
scolarité**

Céline DEL FRANCO

Secrétaire de direction

MEMBRES ELUS	
Enseignants collège A	Enseignants collège B
Pascale BALLET Charles GADEA Anne Peggy HELLEQUIN Dominique MEURS Xavier VIGNA	Fabrice BONDOUX Alice BRAUN Sylvain DESTEPHEN Gilles FERRAGU Véronique FOURAULT CAUET Monica HEINTZ Olivier KYBURZ Simona TERSIGNI
Personnel BIATSS	Etudiants
Johanna ADILE CHAPRON Layla BOUDOUR Dalila KHELIFI Franck RAKOTONIRINA	Alexandre FLEURY Camille LE BOULCH Cécile LEBRETON Carla NADIN Barthélémy PIRON-PALLISER (départ à 16h) Emile PRADIER Seyba SIMA (arrivé à 16h)
Membres invités	Procurations
Sylvie APRILE Marie Hélène BACQUE Julien BERNARD Laure BLEVIS Philippe JOCKEY Laure MACHU Sylvie PEDRON COLOMBANI Albert PIETTE Stéphane RICAN Simon SARLIN Romain THOMAS	Anne LE PAS DE SECHEVAL à Alice BRAUN Christel MULLER à Gilles FERRAGU

Franck COLLARD ouvre la séance à 14h.

I. Approbation du compte rendu du CUFR du 16 mai 2019

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte rendu du Conseil de l'UFR plénier du 16 mai 2019 **est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

II. Information sur la circulaire des services / Référentiel

Lionel RISCHMANN informe le conseil que les principaux points de changements pour le référentiel ont été présentés aux directions d'UFR la semaine dernière.

Les deux points principaux pour l'année prochaine concernent une modification de la rémunération du dispositif de directeur d'études et la rémunération des commissions parcoursup.

Pour les directeurs d'études L1, contrairement aux 12 heures par groupes de 35 étudiants qui étaient rémunérées cette année, il y aura deux formules au choix : une formule de 6 heures par groupe de 35 étudiants pour l'organisation d'une réunion de rentrée sans autre obligation pour le reste de l'année ; la deuxième formule est une formule à 9 heures sur l'année qui comprend aussi une réunion de rentrée pour chacun des groupes mais également un entretien obligatoire au cours de l'année, si possible au premier semestre, et un bilan détaillé anonyme à l'issue des entretiens. Quelle que soit la formule, il y a un maximum de 36 heures possibles dédiées à chaque enseignant.

En ce qui concerne les commissions parcoursup, jusqu'à présent il y avait une rémunération de 10 heures pour le paramétrage et de 2 heures par paquet de 200 candidatures. A partir de l'année prochaine, le paramétrage ne sera rémunéré que 2 heures fixes et une heure de rémunération par tranche de 100 dossiers de candidature, avec un maximum de 36 heures.

Sylvain DESTEPHEN réagit en expliquant qu'il est impossible de traiter en une heure une centaine de dossiers.

A la rentrée, une commission de définition du prochain référentiel sera ouverte à candidature.

III. Recrutement des ATER

Il y a eu quelques alarmes concernant des collègues partis sans nous en avertir la direction à temps ce qui pose des difficultés pour trouver des ATER pour les remplacer dans les temps.

Franck COLLARD rappelle aux présidents de CCD la nécessité d'établir des classements sur les supports vacants ou susceptibles de l'être.

L'idéal serait d'informer la direction de l'UFR en février et en mai des perspectives de vacances de postes afin d'anticiper leur remplacement.

IV. Avenants aux contrats doctoraux

Le SPE souhaiterait connaître les noms des doctorants qui ont un avenant d'enseignement afin qu'ils puissent être payés mensuellement. Sinon, ils sont considérés comme vacataires et payés irrégulièrement.

Franck COLLARD énumère la liste des noms des doctorants concernés.

La liste sera transmise avant le 12 juillet au SPE.

V. Information sur les résultats de la campagne emploi

Le point est reporté faute d'information suffisante.

VI. Validation des vacataires 2019-2020

On est sur la nouvelle campagne de recrutement 2019-2020. Il faut à la fois renouveler les vacataires reconduits et habilitier les nouveaux vacataires.

Emmanuelle CAVA a reçu des listes qu'il faut valider ce qui va permettre de basculer directement dans l'application les vacataires en renouvellement.

Les listes sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

VII. Directeurs d'études

L'établissement demande l'ouverture, à partir de la rentrée, de directeurs d'études en L2 et en licences professionnelles en plus des directeurs d'études de L1.

Leur rémunération sera différente de celle des directeurs d'études L1. Les directeurs d'études L2 sont rémunérés 4 heures par groupe de 35 étudiants avec une limite de 24 heures. Il leur est demandé d'organiser une réunion de rentrée en septembre et, si l'étudiant le souhaite, de le recevoir en entretien individuel.

La majorité des formations est favorable à la mise en place de ce dispositif.

VIII. Transfert de la gestion des licences d'histoire à distance

Emmanuelle CAVA informe les membres du conseil du transfert de l'activité scolarité des licences EAD actuellement gérée par COMETE vers les UFR.

A la rentrée 2019-2020, l'UFR SSA récupèrera la gestion de la licence d'histoire à distance ce qui représente 467 inscrits administratifs, L1, L2 et L3.

Nous avons obtenu un poste supplémentaire d'administratif, catégorie C.

Pour le moment, il est prévu de créer un pôle EAD dédié.

Un appel à candidature a été fait en interne auprès des personnels de l'UFR qui s'est révélé infructueux.

Une réunion est prévue avec le service COMETE ce jeudi 11 juillet.

IX. Vote des livrets pédagogiques

Il est procédé au vote des livrets pédagogiques suivants :

- Licence professionnelle Métiers de la comptabilité et de la paye
- Licence professionnelle Gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire
- Licence professionnelle Guide conférencier
- Licence professionnelle métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
- Licence professionnelle Organisation et gestion des systèmes hôteliers et de restauration parcours management et interculturel des métiers de l'hôtellerie et de la restauration
- Licence professionnelle Organisation et gestion des systèmes hôteliers et de restauration parcours Encadrement et exploitation en hôtellerie et restauration de luxe
- Licence Administration économique et sociale
- Licence Géographie et aménagement
- Licence Histoire
- Licence Histoire de l'art et archéologie
- Licence Sciences sociales
- Licence Sociologie
- Licence Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie
- Master Histoire
- Master Histoire à distance
- Master Histoire de l'art / Archéologie, sciences de l'archéologie
- Master Histoire de l'art à distance
- Master Patrimoine et musée
- Master Sciences économiques et sociales
- Master Sociologie
- Master Urbanisme, aménagement et études urbaines

Les livrets pédagogiques sont votés à l'unanimité des membres présents et représentés.

X. Vote des calendriers dérogatoires des Licences professionnelles

Il est procédé au vote des calendriers dérogatoires pour les formations suivantes :

- Licence professionnelle Organisation et gestion des systèmes hôteliers et de restauration parcours Encadrement et exploitation en hôtellerie et restauration de luxe
- Licence professionnelle Organisation et gestion des systèmes hôteliers et de restauration parcours management et interculturel des métiers de l'hôtellerie et de la restauration
- Licence professionnelle Gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire
- Licence professionnelle Métiers de la comptabilité et de la paye

Les calendriers dérogatoires sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

XI. Demandes d'années de césure

Nous avons reçu 18 demandes de césure d'étudiants inscrits en licence d'histoire de l'art, de sciences de l'homme et de sciences sociales, et en master d'urbanisme, aménagement et études urbaines, de sociologie, de sciences économiques et sociales et d'histoire de l'art.

Certains ne sont pas conformes à la procédure et n'ont pas procédé à leur demande d'inscription en année supérieure :

Sur ces demandes, un étudiant n'a pas validé sa L2, son dossier n'est donc pas recevable.

Huit étudiant-e-s ont reçu l'accord des responsables de formation et ont fait leur double demande dans e-candidat.

Neuf étudiant-e-s ont obtenu l'accord des responsables de formation mais n'ont pas fait leur demande en Master 2 dans e-candidat.

Pour ces neuf dossiers, il faudra faire une demande de recours.

Les demandes d'années de césure des dossiers complets sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

XII. Point parcoursup et e-candidat

La collecte des réponses a été plus rapide que l'an dernier. Toutes les formations atteignent pratiquement les jauges prévues au départ.

Il y aura une phase complémentaire sur parcoursup pour les formations ayant encore des places vacantes.

XIII. Rappel du calendrier de fin de gestion scolarité

Ornella AZEVEDO rappelle que nous sommes en cours de délibération des examens. Il n'y a pas eu de problème majeur au niveau de l'impression des PV. Les résultats seront publiés en fin de semaine, vendredi 12 juillet.

Les inscriptions administratives ont commencé le 8 juillet et prendront fin le 24 juillet pour reprendre du 27 août au 13 septembre.

Au niveau de l'UFR SSA, on va essayer de mettre en place des inscriptions pédagogiques dématérialisées. Celles-ci se feront par mail. Les fiches pédagogiques seront mises en ligne sur les sites des départements et les étudiants devront ensuite les retourner complétés par mail à leur secrétariat qui pourra alors les affecter dans un groupe.

Barthélémy PIRON PALLISER demande si les étudiants ont accès à l'ensemble de l'emploi du temps au moment de remplir leurs fiches et si des modifications sont possibles.

Emmanuelle CAVA lui répond que le but de ce système est justement de pouvoir dégager du temps pour un suivi individualisé et d'avoir un emploi du temps « à la carte ».

Franck COLLARD déplore l'important absentéisme lors de la session de rattrapage qui risque de mettre en péril l'existence de cette session.

La discussion s'engage sur les modalités de rattrapage et les possibilités de l'alléger.

XIV. Décision de la commission disciplinaire

Une commission disciplinaire s'est tenue pour statuer sur le cas des étudiants ayant perturbé les examens de décembre. Cette commission a pris une décision de relaxe qui a été affichée au 2^{ème} étage du bâtiment Lefebvre.

Cette décision a provoqué un certain émoi chez les personnels.

Un texte a été préparé qui va être soumis au débat et au vote. Cette motion ne remet en aucun en cause la décision de la commission disciplinaire.

Fabrice BONDOUX lit la motion préparée par divers enseignants :

« Le conseil de l'UFR SSA réuni ce jour tient à faire part de sa vive préoccupation suite à la publication du jugement de la section du conseil disciplinaire en date du 20 mai 2019, relatif aux événements de décembre 2018. Indépendamment de la décision rendue, les termes utilisés au point 5.3. du jugement, qualifiant de « pacifistes » les actions menées et soulignant « la volonté constante (..) d'éviter tout contact physique avec des membres du personnel, qu'ils soient enseignants ou administratifs » sont particulièrement problématiques. Ils font montre d'une méconnaissance totale de la réalité de ces événements et relèvent du jugement de valeur plus que de l'analyse des faits. Les personnels enseignants et administratifs sont particulièrement inquiets des conséquences potentielles d'un tel jugement sur le fonctionnement de l'institution et demandent que tous les moyens soient mis en œuvre pour garantir leur protection lorsqu'ils agissent dans l'exercice de leurs fonctions. »

Les membres du conseil entament le débat autour de ce texte.

On passe au vote à bulletin secret.

La motion est votée avec :

Un refus de participer

8 voix contre

15 voix pour

La motion est votée à la majorité des membres présents et représentés.

XV. Point d'étape LMD4

Remontée des maquettes LMD4 : on a à peu près reçu toutes les licences et masters de l'UFR.

Le chiffrage n'aura lieu qu'en septembre afin d'avoir les réponses de toutes les UFR.

A la rentrée, il va y avoir la mise en place de trois groupes de travail ouverts dans trois chantiers différents dans le cadre du prochain contrat LMD4:

1 sur le référentiel dont notamment les charges pour fonction

1 les MCC

1 sur le calendrier

Il est demandé un représentant de chaque UFR dans chacun des groupes de travail. On ouvrira à candidature pour l'UFR à la rentrée.

Le référentiel atteint 22000 heures de charges pour fonction, cela a doublé en cinq ans. Il va y avoir une remise à plat des charges avec une volonté d'éviter un cumul de celles-ci.

XVI. Dispositifs de rentrée : oui, si ; pré rentrée

La réunion de prérentrée établissement aura lieu l'après-midi du 3 septembre.

Celle spécifique à l'UFR aura lieu le mardi 3 septembre de 9h30 à 11h15.

Il reste à caler les prérentrées spécifiques de chaque département.

Des dispositifs pour les étudiants « oui, si » seront également proposés par l'université les 4,5 et 6 septembre : des ateliers d'écriture proposés par une association de journalistes, un accompagnement pour le test de positionnement en langue française, des tuteurs d'accueil à la sortie de la gare et à la maison de l'étudiant pour aiguiller les nouveaux arrivants.

Pour ce qui est de l'aide à l'accès aux cours en ligne, à l'ENT, c'est le rôle des directeurs d'étude.

Emmanuelle CAVA rappelle, suite à l'intervention de Seyba SIMA, que l'interlocuteur privilégié des étudiants est leur secrétariat pédagogique pour toute information sur leur cursus et les examens qu'ils doivent passer.

En matière de reconduction du dispositif « oui, si » mis en place l'année dernière, les départements sont d'accord pour renouveler les dispositifs déjà existant.

XVII. Questions diverses

Question de l'étudiante disparue : l'UFR, en accord avec le département de sociologie, va rendre un hommage sous la forme de la plantation d'un arbre entre les bâtiments Lefebvre et Zazzo. Le service du Patrimoine nous a donné leur accord sur cette démarche. La cérémonie sera planifiée la semaine 44.

Fin du conseil à 17h00.